



DÉLIBÉRATION

du 17 septembre 2024

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>19/09/2024</u> Publiée, le <u>19/09/24</u> Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, M. M. Isabelle LEAUTE Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Sandrine BRANCHEREAU, (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU) Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Philippe THIBAUDEAU Date de la convocation : 11 septembre 2024
Délibération n°24.6.10	FINANCES Fixation des tarifs des terrains communaux en fermage pour 2024

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune loue des terres dont elle n'a pas l'usage immédiat (réserves foncières pour projets d'équipements ou d'infrastructures) à des agriculteurs.

Chaque année, en fonction des indices communiqués par la Chambre d'Agriculture, il convient :

- **D'établir le montant des fermages dus par chaque locataire et émettre les titres correspondants ;**
- **De régulariser les surfaces réellement louées en fonction de l'évolution des projets communaux.**

La progression de l'indice national des fermages pour 2024 est POSITIVE et s'établit à + 5,23 % (pour mémoire = +5.63 % en 2023).

Le montant des fermages dus au titre de 2024 pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 sont donc recalculés comme suit :

	Surface	Prix/ha 2023	% variation	Prix/ha 2024	TOTAL FERMAGE
GAEC DE LA RAMEE	1,4994	95,24 €	+ 5,23%	100,22 €	150,27 €
GAEC DES MARES	8,2771	115,16 €	+ 5,23%	121,18 €	1 003,02 €
GAEC DU PICQUIAU	2,0050	115,16 €	+ 5,23%	121,18 €	242,97 €
GAEC DU BOIS PASTEUR	15,782	107,00 €	+ 5,23%	112,60 €	1 777,05 €
GAEC DES 3 HORIZONS	1,132	115,16 €	+ 5,23%	121,64 €	137,70 €
SCEA SUTEAU	5,856	111,62 €	+ 5,23%	117,90 €	690,42 €
Pour mémoire le montant de 2023 : 3 799.57€					4 001,43 €

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21 1^{er} alinéa ;

Vu la présentation en commission Finances du 04 septembre 2024 ;

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20240917-24610D-DE Reçu
Sandrine SUTEAU ne prenant pas part à la délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité:**

- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à émettre les titres de recettes à chaque GAEC ou SCEA cité ci-dessus, correspondants à une somme totale 4 001.43 € à percevoir pour l'exploitation de parcelles communales ;
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Philippe THIBAUDEAU
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

